

Très-honorable Parents;

Si j'étais né de de nouveau d'importance, je l'aurais adjoinct à celle de mon Frere, car je desirerois l'obliger à nous faire souvent part de ce qu'il pourra apprendre de bonne main. Il n'y en a un mot de mesnage qui je ferois à Ma mere; pour la supplier qu'à la première et moins constable commodité il luy plairit m'envoyer quelques chemises des meilleures, à porter cet este sous les fourtoins decoupez, quand il y voleroit un morceau de mille dentelle, il n'en vaudroit que mieux en ce pais, où ils en ont tant d'inimitable. Mes sœurs chemises d'hiver deviennent de peu à peu très-illustres, à force de se laver souvent. Elles fraises aujsi ne garantissent en aucune façon; tant on les coupe longues et fines gardica, où toutfois le plus grand part du linge se mande du pais bas. Si on vouloit m'envoyer une raisonnable quantité de quelque meilleur linge pour en faire faire ici deux ou trois, ce seroit grandement m'obliger à profit pour le prospérité de l'Etat; mais il y faut de la patience de dentelle d'Alas, à proportion; qui est beaucoup chere ici, au prix de ce qui on le vend à la haye. Tout sort de la ville d'Alas, ici jusques aux saubiers, mais je me veux modérer parmi ces superfluités, et bündray mon ancienne façon. Que sur tout il y ait du linge pour faire les fraises longues aspers. Je me suis laissé de pourvoir à ces commodités, d'autant que je juge que sommes confinés en Angleterre, pour un decor bien

Longueurs de chemises en manne de linge. Pour faire mes chemises d'hiver de ce dérivé avec des dentelles d'Alas, et mes sœurs de ce pais bas de la province de l'Angoumois, sans que je m'empresse de les envoyer par la poste, car je suis en malade. Je m'empresse de vous en dire tout ce qui me vient en l'esprit. Je suis vôtre dévot fils et frere.

Monsieur de V.

Monsieur de N.

Grandt brief
A Ma mes.

24
aux diocèses de la province de la France & de la Normandie.